



Immatri­culation d'une SA

Merci de nous faire parvenir votre dossier par courrier, accompagné des pièces mentionnées ci-dessous :

Chambre de Commerce et d'Industrie – Centre de Formalités des Entreprises
2, avenue de la Préfecture – CS 64204
35042 RENNES Cedex

Cette formalité entraîne l'attribution par l'Insee des numéros [<<< SIREN – SIRET – NAF >>>](#)

Dans tous les cas

- ✓ 2 exemplaires **originaux** des statuts signés
- ✓ 2 exemplaires originaux ou certifiés conformes et signés en original par le représentant légal, du procès-verbal de nomination des personnes membres des organes de gestion, d'administration, de direction, de surveillance et de contrôle de la société, si elles n'ont pas été désignées dans les statuts
- ✓ Attestation bancaire constatant le dépôt des fonds + liste des souscripteurs
- ✓ Attestation de parution de l'avis de constitution du journal d'annonces légales ou copie de celui-ci
- ✓ Copie du justificatif de la jouissance des locaux où est situé le siège par tout moyen au nom de la société
- ✓ Pouvoir signé en original, s'il y a lieu
- ✓ [<<<Imprimé MO >>>](#) rempli et signé **en original** sur les 3 feuillets **ou si vous souhaitez être accompagné dans votre formalité, allez sur notre site : [<<<www.cfenet.fr>>>](http://www.cfenet.fr)**

Si apport en nature

- ✓ 2 exemplaires du rapport du commissaire aux apports

Si l'activité est réglementée

- ✓ Copie de l'autorisation provisoire ou définitive, au nom du représentant légal, du diplôme ou du titre permettant l'exercice de l'activité **ou** requête + **27.99 €** à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce de Rennes

Si demande ACCRE (Aide à la Création et la Reprise d'une Entreprise)

- ✓ **ACCRE (Aide à la Création et la Reprise d'une Entreprise)** : si vous faites une demande ACCRE, transmettre cette demande ACCRE conjointement avec ce dossier d'immatri­culation **ou** au plus tard dans les 45 jours, voir :
[<<<Note d'information ACCRE>>>](#) [<<<Imprimé - notice ACCRE>>>](#) et [<<<Pièces à fournir>>>](#)

Si création (sans acquisition de fonds)

- ✓ Chèque de **83.96 €** libellé à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce de Rennes

Si acquisition de fonds ou apport de fonds

- ✓ Copie de l'acte
- ✓ Attestation de parution du journal d'annonces légales ou copie de celui-ci
- ✓ Chèque de **235.82 €** libellé à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce de Rennes

Si prise en location gérance

- ✓ Copie de l'acte de location gérance et Journal d'annonces légales ou copie de celui-ci
- ✓ Chèque de **235.82 €** libellé à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce de Rennes

Si achat de droit au bail ou achat de clientèle ou achat de licence IV

- ✓ Copie de l'acte
- ✓ Chèque de **83.96 €** libellé à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce de Rennes

Si achat de fonds de commerce en liquidation judiciaire

- ✓ Copie du jugement ou copie de l'acte
- ✓ Chèque de **235.82 €** libellé à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce de Rennes

Si donation ou licitation partage ou dévolution successorale ou attribution par voie de partage

- ✓ Copie de l'acte
- ✓ Chèque de **235.82 €** libellé à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce de Rennes

Identification des dirigeants

(Administrateurs, Membres du Directoire, Membres du Conseil de Surveillance et tiers ayant le pouvoir de diriger, de gérer ou d'engager à titre habituel la société).

Dans tous les cas

- ✓ Attestation sur l'honneur signée en original relative à [<<<l'absence de condamnation>>>](#) de nature à interdire l'exercice d'une activité commerciale

Personne physique

Si la personne est immatriculée au R.C.S. à titre personnel ou en qualité de dirigeant de personne morale

- ✓ Extrait de l'immatriculation datant de moins de trois mois.

Si la personne n'est pas immatriculée au R.C.S.

Français ou ressortissant de l'Union Economique (UE) et de l'Espace Economique Européen (EEE)

- ✓ Copie de la carte d'identité recto verso valide ou du passeport valide avec déclaration faisant connaître sa filiation

Etranger (ressortissant hors UE/EEE ou d'un pays n'ayant pas passé un accord avec la France)

- ✓ Extrait d'acte de naissance ou copie **et** :

Si Titulaire de la carte de résident

- ✓ Copie de la carte de résident

Si Titulaire de la carte de séjour

- ✓ Copie de la carte de séjour temporaire, **valide**, mentionnant « toute activité commerciale industrielle ou artisanale » ou « vie privée et familiale »

Pour personnes originaires de pays bénéficiaires d'accords particuliers (Monaco Andorre et Algérie)

- ✓ Extrait d'acte de naissance ou copie **et** :
- ✓ Copie du visa longue durée portant la lettre D et la mention « commerçant » en cours de validité délivré par la Préfecture

Si le représentant légal ne réside pas en France

- ✓ Copie de la carte d'identité recto verso valide **ou** du passeport valide avec déclaration faisant connaître sa filiation

Personne morale

- ✓ Extrait de l'immatriculation datant de moins de trois mois **ou**

Pour les personnes morales non immatriculées au R.C.S.,

- ✓ Titre justifiant leur existence, le cas échéant, traduit en langue française

Pour le représentant permanent de la personne morale, s'il ne figure pas sur l'extrait K Bis de cette personne morale

- ✓ Pièces prescrites **ci-dessus** pour l'identification de la personne physique et copie de l'acte conférant sa qualité de représentant permanent.

Pour les Commissaires aux comptes

- ✓ Justification de l'inscription sur la liste des Commissaires aux Comptes et lettre du Commissaire aux Comptes acceptant sa désignation.

Pour tout commissaire aux comptes, personne physique

- ✓ Pour tout commissaire aux comptes personne physique : mention de la date et lieu de naissance ainsi que de l'adresse professionnelle sur [<<<imprimé MO>>>](#)

FORMALITE A TRANSMETTRE PAR COURRIER AU CFE